

Formation d'ingénieur EN Validation DES ACQUIS de l'EXPÉRIENCE

QU'EST CE QU'UNE VAE ?

La validation des Acquis d'Expérience permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au minimum 1 an, de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles et/ou extraprofessionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

PUBLIC VISÉ

- Salariés en CDI, CDD, Intérimaires
- Non-salariés : professions libérales, travailleurs indépendants, etc
- Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an, en rapport direct avec la certification visée.

CONTACTS

Polytech Tours

vae.polytech@univ-tours.fr
Tél : 02 47 36 14 26

64 avenue Jean Portalis
37200 TOURS
<http://polytech.univ-tours.fr>

Université de Tours – SCFC – Pôle VAE

Mme Emilie Le Dain

Mail: emilie.ledain@univ-tours.fr
Tél : 02 47 36 81 64

Bâtiment A - Bureau A1260
60 rue du plat d'étain - BP 12050
37020 TOURS CEDEX
<http://formation-continue.univ-tours.fr>

1

PRISE DE CONTACT

Une réunion d'information avec la SCFC est réalisée en amont d'un entretien avec le correspondant VAE de Polytech Tours. Le dossier de recevabilité peut ensuite être saisi.

Au plus tard
mai année n-1

2

DÉPÔT DE DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Le dossier est à envoyer par mail ou courrier au SCFC entre le 1er janvier et le 30 avril 2023.

3

AVIS DE RECEVABILITÉ

Le dossier de recevabilité est étudié par les services de l'Université de Tours. Sans réponse sous 2 mois, la demande est jugée recevable.

4

INSCRIPTION EN 5ÈME ANNÉE

En juillet 2023, le candidat peut être accompagné dans sa démarche. Le financement est mis en place et un contrat est établie avec la gestionnaire du SCFC.

Septembre
année n-1

5

ACCOMPAGNEMENT POUR RÉDIGER LE DOSSIER DE VAE

L'accompagnement débute en septembre 2023, un entretien régulier avec le tuteur pédagogique est réalisé afin d'étudier le référentiel de compétence de la spécialité. Le livret doit être rendu avant le 30 avril 2023.

Septembre
année n-1

Fin avril année n

6

JURY VAE

Un jury auditionne le candidat sur sa réalisation

Juillet
année n

7

VALIDATION

Validation totale, sous réserve de l'obtention du TOEIC 785.
Validation partielle : des activités pédagogiques sous mises en place.
Refus: une réorientation est proposée.

Juillet- Septembre
année n

8

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le candidat est diplômé et convié à la remise des diplômes.